

SMICTOM
de la Bièvre

Livret de bienvenue

2024

SMICTOM DE LA BIEVRE
Site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers
113 Chemin des Carrières
38260 PENOL - Tel : 04 74 53 82 30



Site certifié ISO 14001



Nos priorités : la sécurité et l'environnement



Consignes générales de sécurité – Conditions d'accès au site

ISDND

Réception déchets des encombrants, des DIB
8h-12h et 13h-15h30

UTVDM

Réception des Ordures Ménagères
8h -16h non-stop

Installation de transit

Réception des Emballages et papiers
8h-12h et 13h30-17h

Plateforme Déchets Verts

Réception des déchets verts
8h-12h et 13h-17h

Merci de se présenter à l'accueil et de respecter les règles de sécurité du site

► Interdictions de :

- Pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture
- Fumer à l'intérieur du site (sauf sur les zones dédiées)
- Utiliser les matériels et engins des entreprises sans autorisation préalable
- Fouiller dans les produits présents sur le site



► Obligations de :

- Etablir avec les exploitants un plan de prévention et/ou un protocole de sécurité avant toute intervention
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés



- Respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h
- Respecter les règles de circulation du site



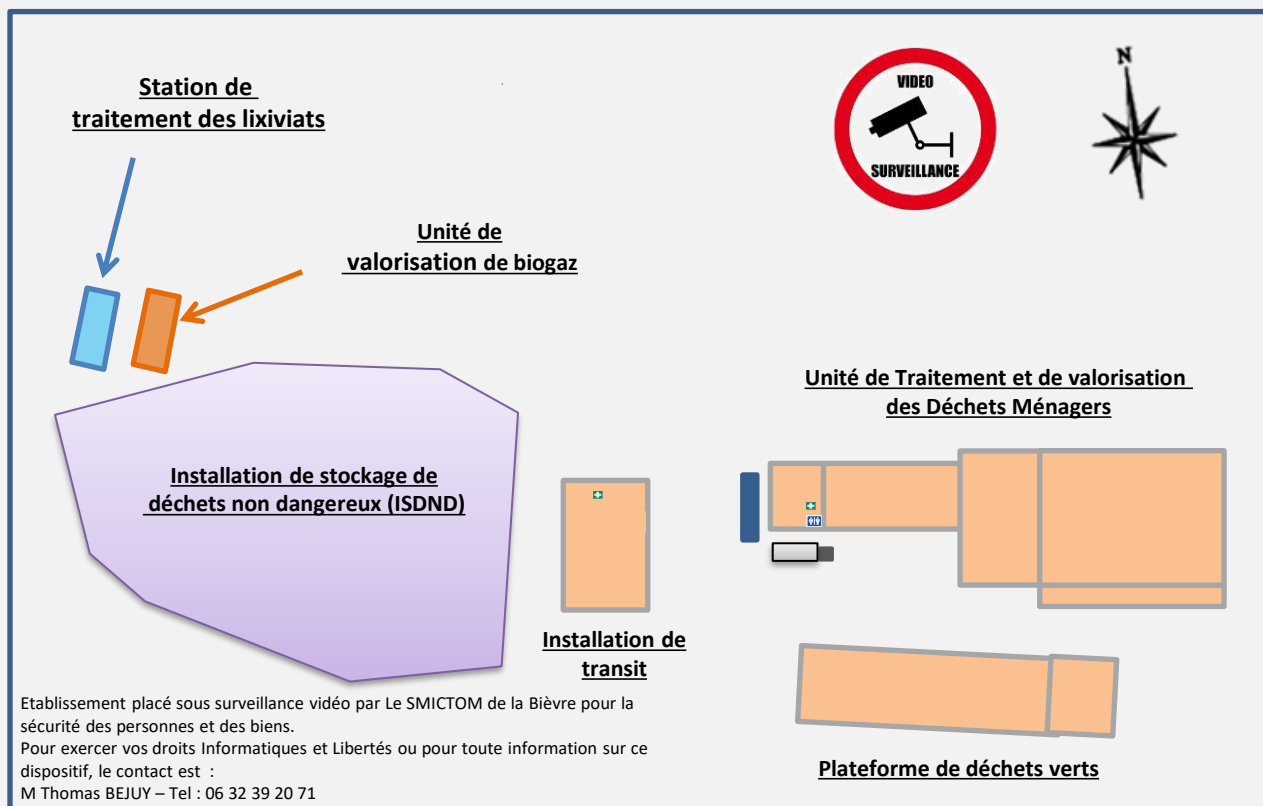
En cas d'incident ou de problème, avertir immédiatement le responsable du site au 06 77 03 05 78

Le non-respect de ces consignes entraînera l'interdiction d'accès au site.

La sécurité est l'affaire de tous!

Plan d'implantation des unités

- **L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVDM)**
- **L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** avec la station de traitement des lixiviats et l'unité de valorisation du biogaz
- **Installation de Transit** des emballages ménagers issus de la collecte sélective (IT)



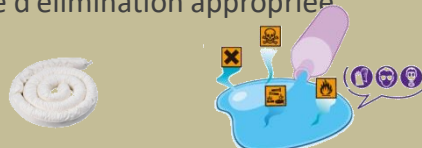
Consignes en cas d'incendie

- . Alerte et faites alerter les secours
- . Attaquez le feu avec les moyens appropriés si vous êtes formé
- . Mettez vous en sécurité



En cas de déversement accidentel

- . Informez le responsable du site
- . Récupérez les produits polluants avec des moyens adaptés (matériaux absorbants,...)
- . Les collecter pour traitement en filière d'élimination appropriée



Politique environnementale

1. Respecter les exigences légales et contractuelles
2. Mettre en œuvre des équipements et techniques innovants pour une gestion optimisée et raisonnée du site
3. Améliorer en permanence les performances des équipements de tri et de valorisation des déchets
4. Réduire les nuisances potentielles liées à l'exploitation du site
5. Privilégier la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable
6. Prévenir le risque Incendie par la mise en œuvre de moyens adaptés
7. Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
8. Maintenir un rôle proactif du SMICTOM au niveau des actions nationales et régionales menées pour optimiser la gestion des déchets
9. Anticiper les dysfonctionnements liés à l'exploitation du site

Le 05/04/2024 à Penol

Le Président du SMICTOM de la Bièvre
André GAY

